



L'an deux mille vingt-trois le 21 du mois de septembre s'est réuni le conseil communautaire de Seille et Grand Couronné à 18 heures 30, à Amance, après convocation légale du 13 septembre, sous la présidence de monsieur Claude THOMAS

Présents : M. RENKES David – M. LAURENT Stéphane – M. BECCHETTI Daniel - M. BARTHELEMY Philippe
M. GRANDADAM Daniel – M. VOINSON Philippe - M. FAUCHEUR Dominique – M. MARTIN Christophe - Mme MARANDE
Carole – M. HOLZER Alain – M. WARION Jacques – M. HENQUEL Patrick - Mme SCHEFFLER Véronique – M. FEGER
Serge – M. GUEZET Philippe – Mme CHERY Chantal – Mme RUSTOM Lina - Mme CLEMENT Paulette – M. GAY Gérard
– M. RENAUD Claude. M. THOMAS Claude – Mme KLINGELSCHEMITT Agnès – M. MORESE Yannick – M. FAGOT
REVURAT Yannick - Mme LORETTE Delphine – M. MEVELLEC Mickaël - M. L'HUILLIER Nicolas – M. BECKER Bernard –
M. THIRY Philippe - M. FRANCOIS Vincent - M. IEMETTI Jean Marc – M. BERNARD Philippe – M. DIEDLER Franck – M.
CAPS Antony

M. LE GUERNIGOU Nicolas – M. MATHIEU Denis - M. CERUTTI Alain - M. BAUDOUIN Cédric

Procurations : M. RAKOTONDRAMANITRA à M. BARTHELEMY Philippe - Mme FRANCOIS Valérie à M. VOINSON
Philippe – Mme MARCHAL Astrid à M. FEGER Serge – M. BRIDARD Franck à M. IEMETTI Jean Marc – M. CHANE Alain à
M. THIRY Philippe – Mme JELEN Nelly à M. CAPS Antony – M. MICHEL Olivier à M. THOMAS Claude – M. MOUGINET
Dominique à M. RENAUD Claude – M. VINCENT Yvon à M. CERUTTI Alain

Excusé(s) : M. JOLY Philippe – M. GUILLAUME Geoffrey

Secrétaire de séance : M. RENAUD Claude

L'assemblée dénombreait : **47 votants**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 55

Présents : 37

Pouvoirs : 10

Excusés : 2

Votants : 47

Date d'affichage : 22 septembre

SUFFRAGE EXPRIME :

Pour : 47

Contre

Absentions :

ANIMATION CULTURELLE

06/09/2023

Modification de la grille tarifaire du pôle musical communautaire

Vu la délibération N°05092023 fixant les tarifs du Pôle Musical

Vu les propositions du Groupe Projet Pôle Musical Communautaire formé en 2023

Vu l'avis du bureau en date du 6 septembre 2023 sur la revalorisation tarifaire

Chantal CHERY, Vice-présidente en charge de la culture et de l'animation, rappelle qu'une délibération a été voté le 11 mai 2023 fixant les tarifs du Pôle Musical Communautaire selon huit tranches de quotient familial.

Elle précise que le groupe projet qui a réfléchi les tarifs ne souhaitait pas proposer de tarif spécifique pour les personnes n'habitant pas le territoire afin de favoriser le taux de remplissage de nos ateliers de pratique collective.

Etant donné les retours des familles lors des inscriptions pour la rentrée de septembre qui confirme les craintes du groupe projet, elle propose d'appliquer la même grille pour les cours collectifs aux personnes extérieures à la communauté de communes qu'aux habitants du territoire.

Il convient donc de supprimer le tarif hors territoire pour les cours collectifs dans la grille tarifaire du Pôle Musical Communautaire

TARIFS TRIMESTRIELS DU POLE MUSICAL COMMUNAUTAIRE

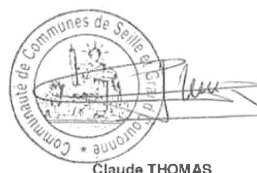
Tranches de quotient familial des impôts	Tranches	Tarif trimestriel cours individuels	Tarif trimestriel cours collectifs
0 – 3 000 €	1	110 €	30 €
3 001 – 5 000 €	2	130 €	40 €
5 001 – 10 000 €	3	155 €	48 €
10 001 – 15 000 €	4	180 €	56 €
15 001 – 20 000 €	5	205 €	64 €
20 001 – 25 000 €	6	230 €	72 €
25 001 – 30 000 €	7	250 €	76 €
30 000 € et +	8	285 €	80 €
Hors Territoire	9	300 €	

Dégressivité : 10% pour la deuxième personne de la famille, 20% pour les suivantes.

Ces tarifs sont applicables à compter du 1^{er} septembre 2023.

Le conseil communautaire, constitué des délégués des 42 communes adhérentes, après en avoir délibéré à l'unanimité

- **Approuve** la grille tarifaire présentée ci-dessus
- **Précise** que la tarification est trimestrielle
- **Indique** que les modalités de facturation sont indiquées en annexe dans le règlement intérieur du Pôle Musical



CLAUDE THOMAS
2023.09.27 17:17:45 +0200
Ref:20230927_142802_2-1-O
Signature numérique
le Président